



Réunion du 13 mai 2019

- Président : M. Francis VIDRY

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

SAMEDI 18 MAI

- **Match U18 D2 Poule A, à 15h30**

L'ONZON contre ST PAUL EN JAREZ

Délégué à la charge de St Paul en Jarez : M. Franck ANGUAL

Les deux arbitres assistants sont à la charge du club de L'Onzon

DIMANCHE 19 MAI

- **Match D1, à 15h**

ROANNE PARC contre ST CHAMOND 2

Délégué à la charge de la Commission de Prévention : M. Francis VIDRY.

- **Match D3 Poule A, à 15h**

LOIRE SORNIN contre POUILLY LES NONAINS

Délégué à la charge la Commission de Prévention : M. André MAGNIN.